



Digne-les-Bains, le 17 mai 2016

**APPEL A LA VIGILANCE DES GESTIONNAIRES
D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC:
SIGNALEMENT DE DEMARCHAGES ABUSIFS**

Plusieurs gestionnaires d'établissement recevant du public (ERP) ont alerté la préfecture et la direction départementale des territoires (DDT) sur le fait qu'ils sont actuellement démarchés par des sociétés leur proposant de réaliser une attestation d'accessibilité ou un diagnostic accessibilité de leur ERP par téléphone .

Elles se recommandent de la préfecture alors qu'il n'existe aucun agrément de la part des services préfectoraux ni de ceux du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Ces sociétés mettent en garde le gestionnaire sur une application imminente d'une sanction pénale d'un montant de 45 000 € pour les convaincre d'accepter leur prestation.

Si vous estimez être victime de ces sociétés, vous pouvez en informer la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et (DDCSPP) des Alpes-de-Haute-Provence en joignant toute preuve, à l'adresse suivante :

DDCSPP des Alpes de Haute-Provence
Centre administratif Romieu
Rue Pasteur – BP 9028
04 990 DIGNE LES BAINS cedex 9
Standard : 04 92 30 37 00
Mail : ddcsp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

En outre, il est rappelé :

– que vous pouvez faire en ligne gratuitement, un pré-diagnostic de votre établissement sur le site internet du ministère du développement durable :

<http://sous-développement/outil-d-autodiagnostic-du-niveau-d.html>

Contact presse : Sara Janssen– 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04

– que les catégories de professionnels auxquelles vous pouvez faire appel pour vous aider à réaliser un diagnostic d’accessibilité, préparer une attestation d’accessibilité ou un dossier d’AD’AP sont répertoriées sur le site :

<http://sous-développement/quelle-expertise-technique-pouvez.html>

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires, service aménagement urbain et habitat.

Contact : Monsieur Michel WILLEMYNS

Tél.: 04.92.30.56 54

Courriel : michel.willemyns@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Contact presse : Sara Janssen– 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d’actualités des services de l’État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur
Twitter en suivant le compte @Prefet04